

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 MAI 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT TROIS MAI à 20H00 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 17 Mai 2024, sous la présidence de Madame GUYON Nadia, Maire.

Etaients présents : M. Bouchard, X. Bouchet, F. Pichon, G. Haller, A. Tardy, E. Ferey, J. Guyot, Z. Aït Hellal, J.F Blanchard, N. Guyon, S. Mousli

Absents excusés : P. Lecomte (pouvoir à F. Pichon), N. Macorano (pouvoir à Z. Aït Hellal), A. Petit (pouvoir à E. Ferey)

Absents : M. Desigaud

Secrétaire de séance : F. Pichon

Ouverture de la séance à 20h00

- **Approbation du procès-verbal du 09 avril 2024**

- Approbation par :
 - 13 voix pour
 - 1 abstention

Mr Pichon n'étant pas présent lors du dernier conseil, il préfère s'abstenir.

- **Délibération pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques**

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'un accroissement de travail en espaces verts sur la commune consécutif à l'absence d'un agent technique ces derniers mois et d'un travail important sur la commune.

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine

Le conseil Municipal vote à l'unanimité cette création d'emploi non temporaire pour accroissement temporaire de travail.

Prolongation jusqu'à mi-juillet 2024 du contrat d'un agent municipal en particulier pour l'entretien des espaces verts.

→ Approbation à l'unanimité

• **Modification de la délibération pour les indemnités du maire et de ses adjoints**

Le Service de gestion comptable nous a informé que la délibération concernant les indemnités des élus devait être modifiée pour le motif suivant :

Il a été décidé de fixer des montants forfaitaires et non un pourcentage de l'indice terminal. Par conséquent, les montants ne pourront être évolutifs et revalorisés contrairement à ce qui est indiqué à la fin de la délibération.

→ Approbation à l'unanimité

• **Délibération pour la modification de PLU**

A.Tardy présente le projet de modification du PLU.

Le PLU a été créé en 2019.

Il s'agit de la proposition de modification N°1 du PLU, pour 3 éléments :

1. Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU (prolongement du lotissement du Creux Guillien)
2. Modification de la zone en OAP située rue du Creux Guillien (terrain à mi-hauteur sur la rue).
Assouplissement des contraintes.
3. Modifications du règlement du PLU sur des éléments travaillés en 2022 : recul des piscines, toitures, clôtures,

Concernant le point 1, il existe une contrainte temporelle à mars 2025 pour l'ouverture de la zone 2AU. Si dépassée, il sera nécessaire de réaliser une modification générale du PLU (lourd et coûteux). Des délais estimés de mise en œuvre de la modification mènent à une approbation estimée à fin 2024 (étapes : études, consultations, enquête publique, approbation en CM).

Il existe très peu de terrains disponibles "facilement" pour urbanisation car :

- 50% de la surface en zone naturelle
- Grande partie du territoire en risque d'inondation
- Grande partie en zone de protection du Patrimoine
- Des zones agricoles importantes

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Net) limite les possibilités d'urbanisation jusqu'en 2050, avec une montée en puissance régulière et une prochaine échéance intermédiaire en 2031

→ Approbation à l'unanimité

• **Délibération vente de l'escalier-Maison Guillermand**

Proposition de vente d'un escalier disponible suite aux travaux réalisés dans la maison Guillermand à 700€.

→ Approbation à l'unanimité

• **Proposition sécurité HOMIRIS à la mairie**

Proposition de la société HOMIRIS pour la mise en place d'un système de sécurisation de la mairie. Via un abonnement mensuel de 50€ (alarme, caméra, télésurveillance). Pas de frais de mise en service.

→ Rejeté à l'unanimité

→ Demande de consultation d'autres prestataires pour comparaison. Demande de chiffrage d'une option pour la prise en charge d'autres bâtiments municipaux

• Attributions de subventions aux associations

E. Ferey présente le travail réalisé en commission :

Une étude a été faite vis-à-vis des demandes reçues et divers documents justificatifs fournis. Des propositions de subvention sont réalisées par la commission.

- 4 associations n'ont fourni aucun élément : la subvention est en attente d'éléments
- 3 nouvelles associations se sont manifestées : Epicerie solidaire, Blabla Scrap, un rêve à moto : attribution de 150€
- Détail ci-dessous

2024		SUBVENTIONS COMMUNALES		
Section fonctionnement / dépenses compte 6574				
Comptes	Organismes	VOTE 2023	PROPOSITION 2024	En attente
6574	∞ A.G.I.V.R	150€	150€	
6574	Académie de la Dombes	150€	150€	
6574	∞ A.D.A.P.A	150€	150€	
6574	A.D.A.P.E.I	150€	150€	
6574	A.D.M.R	150€	150€	
6574	Amicale Sapeurs-Pompiers	250€	250€	X
6574	██████████	/	██████████	
6574	∞ R.A.S.E.D. de Jassans Riottier	100 €	100 €	X
6574	∞ Aikido (Beauregard)	250 €	250 €	
6574	Boxe Gym / Arès Boxing (Beauregard)	210 €	210 €	X
6574	∞ Epicerie Solidaire	/	150 €	
6574	Les Amis de la Boule (Beauregard)	640 €	640 €	
6574	∞ Sou des Ecoles (Beauregard)	3 800 €	3 800 €	
6574	Tarot Club (Beauregard)	250 €	250 €	
6574	Foot Jassans	400 €	400 €	X
6574	∞ Tennis Club (Beauregard)	770 €	770 €	
6574	∞ Croix rouge	150 €	150 €	
	∞ Bla bla Scrap	/	150	
	Un rêve à moto	/	150	

→ Approbation à l'unanimité

• Appels d'offres pour emprunt + délégation de commissions finances

Exposé de X. Bouchet.

L'emprunt décidé en décembre 2023 pour le financement des travaux de la maison Guillemard n'a pas été contractualisé et un nouvel appel d'offre est lancé en mai 2024 compte tenu de l'allongement des délais du chantier. Le CM donne délégation à la commission des finances et au Maire pour négocier et contractualiser l'emprunt de 325 000 euros prévu au Budget 2024 selon les caractéristiques suivantes :

- 325 000 euros

- Phase de mobilisation : jusqu'à fin 2024
- Durée d'amortissement progressif : 15 ans ou 15 annuités
- Taux d'intérêt de la phase d'amortissement :
 - Taux variable
 - Double-phase : taux fixe puis taux variable
 - Le choix de ces formules de taux est privilégié car elles offrent les meilleures conditions de renégociation en cas de baisse des taux et de remboursement anticipé, l'objectif de la commune étant de réduire l'endettement dès que ce sera possible.

Compte tenu de ses activités professionnelles, Xavier BOUCHET, ne prendra pas part à la décision.

- Approbation par
- 13 voix pour
 - 1 abstention

Mr X. Bouchet s'abstient compte tenu de ses activités professionnelles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance
Fabien PICHON



Maire
Nadia GUYON

